

## INDEX ÉGALITÉ HOMME FEMME 2023

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs est inférieur à 75.

### **1 – Indicateur d'écart de rémunération**

*Incalculable*

Incalculable car les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

### **2 – Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles**

*Note obtenue 10/20*

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux. Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

### **3 – Indicateur d'écart de taux de promotions**

*Note obtenue 5/15*

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux. Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

### **4 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité**

*Incalculable*

Incalculable en raison de l'absence de retour de congé maternité.

### **5 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations**

*Note obtenue 0/10*

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.



## INDEX ÉGALITÉ HOMME FEMME 2023

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs est inférieur à 75.

### **1 – Indicateur d'écart de rémunération**

*Incalculable*

Incalculable car les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

### **2 – Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles**

*Incalculable*

Incalculable en raison de l'absence d'augmentation individuelle.

### **3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité**

*Incalculable*

Incalculable en raison de l'absence de retour de congé maternité.

### **4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations**

*Note obtenue 0/10*

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.